

du 18 septembre 2012

(Entrée en vigueur : 22 novembre 2012)

Annexe I

Tarifs des taxes relatifs au cimetière

approuvé par le Conseil administratif le 20 novembre 2012,
entré en vigueur le 22 novembre 2012

1 Droit d'entrée non ayants-droit

A la ligne

Tombe adultes et enfants de plus de 13 ans	1'500.-
Tombe enfants de moins de 13 ans	500.-
Case au columbarium	700.-
Urne dans tombe existante	500.-

2 Columbarium

Acquisition de plaque	100.-
Gravure de plaque	100.-

3 Concession

Ayants droit

Concession tombe	1'500.-
Concession tombe pour urne cinéraire	800.-

Non Ayants droit

Concession tombe	3'000.-
Concession tombe pour urne cinéraire	1'500.-

4 Prolongation et renouvellement

Tombe à la ligne :

Tombe adultes et enfants de plus de 13 ans	1'000.-
Tombe enfants de moins de 13 ans	300.-
Tombe pour urne	700.-
Case au columbarium	500.-
Urne dans tombe existante	500.-

Concession

Concession tombe	1'000.-
Concession tombe pour urne cinéraire	500.-

5 Jardin du souvenir

Droit d'entrée ayants droit	gratuit.-
Droit d'entrée non ayants droit	200.-

6 Exhumation avant expiration

Tombe pour cercueil (y. c. indemnité fossoyeur)	4'000.-
Tombe pour urne (y. c. indemnité fossoyeur)	1'000.-
Indemnité fossoyeur	0.-

7 Autres taxes

Inhumation un samedi	500.-
Retrait ou transfert de monument ou d'ornement	500.-